

## La carrière criminelle des ex-pensionnaires des centres d'éducation surveillée

La Direction de la recherche a récemment prêté main-forte à John Hundleby et Leo Keating de l'Université de Guelph pour la réalisation d'une étude complète de suivi sur la carrière criminelle des adultes ayant fréquenté les centres d'éducation surveillée de l'Ontario au début des années 1970, alors qu'ils étaient encore de jeunes garçons.

Une étude de suivi portant sur une période de 18 ans menée auprès d'environ 178 garçons (maintenant dans la trentaine) a révélé que la majorité d'entre eux avaient par la suite purgé des peines dans des établissements provinciaux et (ou) fédéraux. Parmi les expansionnaires des centres d'éducation surveillée, un sur quatre avait déjà purgé une peine dans un établissement fédéral et bon nombre d'entre eux (environ 80 %) avaient également été condamnés à une peine provinciale.

Parmi les ex-pensionnaires des centres d'éducation surveillée qui se sont retrouvés dans un établissement fédéral, environ 59 % ont été emprisonnés pour deux termes, 27 % pour trois termes et 23 % avaient purgé plus de quatre termes pénitentiaires. Cinq pour cent de ceux qui font partie de l'étude de suivi purgent présentement des peines dans des établissements du Service correctionnel du Canada.

Lors de leur premier séjour dans un établissement fédéral, la majorité de ces ex-pensionnaires des centres d'éducation surveillée étaient célibataires; ils purgeaient des peines de moins de trois ans et avaient été condamnés pour des infractions sans violence (38,6 % avaient été condamnés pour introduction par effraction et 6,8 % pour vol). Par la suite, la majorité d'entre eux, soit 64 %, avaient été libérés sous surveillance obligatoire.

Comme l'indique le tableau, la majorité des nouvelles infractions commises par les ex-pensionnaires des centres d'éducation surveillée étaient des infractions sans violence. De tous les récidivistes condamnés à un deuxième, un troisième et même un cinquième terme d'emprisonnement, environ un tiers ont été reconnus coupables d'une infraction avec violence.

**Tableau 1**

<b>Répartition par type d'infraction</b>			
<b>Terme d'emprisonnement dans un établissement fédéral</b>	<b>Nombre</b>	<b>Infractions avec violence</b>	<b>Infractions sans violence</b>
Premier	44	34%	66%
Deuxième	28	32%	68%
Troisième	14	29%	71%
Quatrième	6	0%	100%
Cinquième	3	33%	67%

Remarque: Les infractions avec violence comprennent les tentatives de meurtre, les vols qualifiés, les délits sexuels, les voies de fait et les enlèvements

Tel que prévu, la majorité des garçons (73 %) qui se sont retrouvés dans un établissement fédéral avaient d'abord été admis dans un établissement de l'Ontario. Fait remarquable, 23-% d'entre eux avaient fait un premier séjour dans un établissement fédéral des provinces des Prairies. Il semble que plusieurs garçons aient décidé de s'établir dans l'Ouest à leur sortie du centre d'éducation surveillée.

Cette étude démontre que le fait d'avoir fréquenté un centre d'éducation surveillée au cours de sa jeunesse augmente les risques de comportement criminel par la suite, cependant il serait possible, par suite d'analyses, d'obtenir à ce sujet des renseignements sur ceux qui n'ont plus eu de démêlés avec le système de justice pénale. Selon M. Hundleby, des analyses plus approfondies des renseignements recueillis au cours de l'étude de suivi sur les ex-pensionnaires des centres d'éducation surveillée devraient permettre de mieux comprendre les différences entre les deux groupes.

---

Hundleby, J.D., Keating, L. et Hooper, C.L. (1990), *A Follow-up of Ontario Training School Boys*, texte présenté lors du congrès de l'Ontario Psychological Association, le 16 février 1990.